

RETRAITE SPORTIVE DE NOS VALLEES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Le 10 Juin 2025, les membres fondateurs de l'Association RETRAITE SPORTIVE DE NOS VALLEES se sont réunis en assemblée générale constitutive à Albertville (Savoie) à la Salle de la Pierre du Roy.

En présence de 142 membres fondateurs

L'Assemblée Générale désigne :

Jean Patrick HENRY en qualité de président de séance

Odile PERRIER en qualité de secrétaire de séance

Le président de séance expose le déroulement de l'assemblée :

- Vote des statuts
- Election des membres du Bureau
- Définition du montant de la part Club dans le prix de la licence
- Résultats du vote

Il expose les raisons de la création de l'association :

- Autonomie financière
- Facilités de prise de décisions

Après la présentation des candidats pour la constitution du bureau, il donne lecture du projet de statuts.

Quelques précisions sont apportées quant aux termes de ce document.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Le contrat d'engagement citoyen dont la signature est obligatoire pour l'adhésion à la FFRS, est ensuite porté à la connaissance des membres présents.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret en vue de la composition du Bureau par l'ensemble des membres fondateurs.

COTISATION

Le président de séance expose la composition du prix de licence : part fédérale, assurances, CORERS, CODERS et Club.

La fédération va augmenter sa part pour la rentrée prochaine. Notre Club ne souhaite pas modifier le montant de la licence des Adhérents pour la saison 2025-2026. La part que nous cédera la FFRS sera de 28,79 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

RESULTATS DU VOTE

A l'issue du vote, le bureau sera composé comme suit :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - Président : | Jean Patrick HENRY |
| - Vice-Président : | Michel ESCANDE |
| - Secrétaire : | Odile PERRIER |
| - Secrétaire Adjointe | Marie Louise BOURGIN |
| - Trésorière | Simone BRUNET-MANQUAT |
| - Trésorière Adjointe | Monique TATOUT |

DESIGNATION DES MANDATAIRES

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à M. Jean Patrick HENRY afin d'effectuer les démarches nécessaires de constitution de l'association, de déclaration de l'association et d'insertion d'un extrait de cette déclaration au Journal Officiel.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12 h.

Le Président,



JP Henry

La Secrétaire,



O. Perrier